



## Remboursement acompte annulation COVID19

-----  
Par Sylvie75

Bonjour,

J'ai une amie qui vit en Allemagne et qui devait se marier en France le 14 juin. Elle a signé un contrat avec un DJ de 1100 euros avec un acompte de 400 euros. En avril, annulation du mariage en raison du Covid 19. Elle lui propose une nouvelle date en 2021 mais il ne sera pas disponible. Il refuse de lui rembourser son acompte au motif qu'il ne s'agit pas d'un cas de force majeure car le plan de déconfinement n'est prévu que jusqu'au 2 juin et qu'il a déjà travaillé sur le medley qui devait faire l'ouverture de la soirée. Que peut elle faire ?

Merci par avance.

Bien cordialement.